## CONTACT et horaires

> Le CMP-CATTG « La Coursive des Loupiots » est ouvert : **Du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00** (Répondeur activé en l'absence de la secrétaire)

> Espace de parole parents-enfants (moins de 4 ans) « Au Square » Tous les mardis de 09h30 à 11h30

> Tél: 01 49 00 07 88 > Fax: 01 40 81 02 15

> cattg.loupiots@th-roussel.fr

Structure du Centre Hospitalier Théophile Roussel - 1 rue Philippe Mithouard - BP 71 - 78363 MONTESSON Cedex - 01 30 86 38 38 - www.th-roussel.fr







- > Quartier du Parc Nord et de la gare de Nanterre Préfecture
- > RER A Station Nanterre Préfecture
- > Bus 259
- > Bus 160 et 163 Arrêt Esplanade Charles de Gaulle
- > Bus 560 (Ligne Rouge) Les Terrasses
- > Bus 541 (Buséolien) Arrêt Cimetière Nouveau de Puteaux





### PSYCHIATRIE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT

SECTEUR 92103



### LE secteur

Le Secteur 92103 est un service public rattaché au Centre Hospitalier Théophile Roussel (Montesson - 78).

Il a pour mission la prévention et le traitement des troubles psychiques des enfants et des adolescents sur les communes de Nanterre, Neuilly-sur-Seine, Puteaux et Suresnes. Le Secteur comporte plusieurs unités d'Accueil et de Soins, ambulatoires et hospitalières. Il mène également des actions de prévention avec les partenaires en charge de la santé et de l'éducation des enfants et des adolescents.

# L'UNITÉ et l'offre de soins

Le CMP (Centre Médico-Psychologique) et le CATTG (Centre d'Activités Thérapeutiques et de Temps de Groupe) « La Coursive des Loupiots » est un centre de consultations et de soins pluridisciplinaires, destiné aux nourrissons et jeunes enfants (0-6 ans), accompagnés de leurs parents, ainsi qu'aux futures mères.

Il est possible de consulter pour toute question relative au développement psychologique, aux problèmes d'apprentissage ou à l'épanouissement de l'enfant dans ses relations familiales et sociales (inquiétude des parents, troubles de l'alimentation ou du sommeil, difficultés dans la socialisation, difficultés de langage, moments ou épisodes dépressifs, anxiété ou angoisse, maladresse corporelle et troubles psychomoteurs, ...)

#### Offre de soins :

- > Entretiens d'accueil pédopsychiatriques ou psychologiques
- > Consultations de pédopsychiatre ou psychologue
- > Consultations futures mamans et mère-bébé
- > Espace de parole parents-enfants (moins de 4 ans) : « Au Square »
- > Prises en charge individuelles par des orthophonistes, psychomotriciens, et éducateurs
- > Groupes thérapeutiques

# L'ÉQUIPE pluridisciplinaire

L'équipe est composée d'un cadre de santé, de pédopsychiatres, psychologues, orthophoniste, psychomotriciens, éducateur spécialisé et éducateur de jeunes enfants, assistante sociale et secrétaire.

# INFORMATIONS Complémentaires

#### LA DEMANDE DE CONSULTATION

La demande de consultation est faite par la famille auprès du secrétariat, sur place ou par téléphone.

#### L'ENTRETIEN D'ACCUEIL

Le premier entretien d'accueil est conduit par un pédopsychiatre ou un psychologue, parfois avec un second professionnel. Il permet de **proposer les orientations thérapeutiques adaptées** à la problématique de l'enfant et à la préoccupation de la famille.

#### LE DISPOSITIF DE SOIN

Des prises en charge sont proposées sous forme de consultations, de groupes thérapeutiques hebdomadaires et/ou de suivis individuels.

#### **ACCUEIL « AU SQUARE »**

Un espace de parole est également mis en place: « Au Square ». C'est un temps d'accueil sans rendez-vous, anonyme et gratuit pour les parents et leurs enfants de moins de 4 ans et les femmes enceintes. Deux professionnels de la petite enfance assurent un accueil pour échanger autour de questions du quotidien.





### **ACCÈS AUX SOINS**

Les soins ne donnent pas lieu à un paiement, mais sont pris en charge par l'assurance maladie.

#### **PARTENARIAT ET RÉSEAU**

Des liens peuvent être établis avec l'accord des familles et dans le respect de la confidentialité, avec d'autres structures de la petite enfance (PMI, crèches, écoles maternelles).

#### SECRET PROFESSIONNEL

Les soins et toutes les données concernant l'enfant et sa famille sont protégés par le secret professionnel.